



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evaluation des politiques publiques de lutte anti-tabac : La Cour des comptes remet enfin les pendules à l'heure !

Paris, le 13 décembre 2012

L'association DNF souscrit à l'ensemble des conclusions et recommandations communiquées aujourd'hui par le président de la Cour des comptes, Didier Migaud, dans le cadre de la présentation du « rapport d'évaluation des politiques publiques de lutte contre le tabagisme » et commandé par l'Assemblée nationale.

Sous-estimation du risque du tabac par la population, faiblesse criminelle de la prévention, tolérance coupable et cadeaux éhontés à l'endroit des buralistes et des fabricants de tabac, mesures visant à l'application de la loi Evin défailtantes : c'est tout l'arsenal de la lutte contre le tabac qu'il faut revoir.

Alors que le tabac est la première cause de décès évitable dans notre pays (73 000 morts prématurés chaque année), DNF considère que les travaux de la Cour des comptes doivent être le socle fondateur d'une nouvelle politique de lutte contre le tabac, mieux coordonnée, plus ambitieuse et réellement efficace, sur la base des exemples des pays en pointe contre le tabac (Australie, Royaume-Uni...) et des recommandations de l'OMS issues de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac.

Cette « révolution copernicienne » de la lutte contre le tabac en France s'impose d'autant plus qu'en dépit du premier Plan cancer et de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, les 10 dernières années ont été marquées par l'inconstance des politiques de santé et la veulerie de l'Etat face à l'industrie du tabac et à son lobbying de « mort ».

Les départements ultra-marins ne doivent pas non plus être oubliés alors que le Parlement vient de reporter pour la 3ème fois la date de promulgation d'un décret contre le tabac qui risquait de mécontenter certains élus territoriaux, préférant ainsi laisser se développer un commerce de vendeurs ambulants qui, à la sortie des écoles, proposent des cigarettes vendues à l'unité !

Tout part donc à vau-l'eau concernant le tabac, en particulier la remontée de la prévalence chez les jeunes et les femmes. A cet égard, l'association DNF appelle urgemment le Président de la République François Hollande à tirer les conclusions qui s'imposent : à l'image de la sécurité routière il y a quelques années, il faut faire sans attendre de la lutte contre le tabac une grande cause nationale.



A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis plus de 38 ans pour défendre les victimes du tabagisme.

L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF dispose d'une mission d'utilité publique en France métropolitaine et en Outre Mer; l'association participe également à la mise en application de la Convention cadre de lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la santé.

Pour plus d'informations :
www.dnf.asso.fr

Contacts Presse :

Estelle Boisseau
01 42 77 06 56
communication@dnf.asso.fr

Gérard Audureau

Président 06 83 51 88 14
contact@dnf.asso.fr